

PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

Bureau de l'Environnement

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud

ENQUETE PUBLIQUE

La préfète de Tarn-et-Garonne communique :

En application du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, une enquête publique est ouverte sur la commune de SAINT-LOUP, suite à la demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud déposée par Monsieur le directeur de la SNC APPIA QUERCY AGENAIS située : lieu-dit "Ilot de Puntail" à SAINT-LOUP.

L'enquête publique, d'une durée d'un mois, aura lieu du 5 septembre 2005 au 5 octobre 2005 inclus.

Le dossier d'enquête, comportant notamment la demande avec l'exposé du projet, les plans s'y rapportant et une étude d'impact telle que prévue pour ce type d'activité, restera déposé à la mairie de SAINT-LOUP où le public pourra en prendre connaissance et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de SAINT-LOUP, siège de l'enquête.

Par décision du 15 juin 2005, le Tribunal Administratif de TOULOUSE a désigné Monsieur Francesco PETRAROLI, demeurant 7 rue des Boulbènes 82170 DIEUPENTALE, en qualité de commissaire-enquêteur. Il siègera à la mairie de SAINT-LOUP, trois heures par semaine pendant la durée de l'enquête, à savoir : **lundi 5 septembre 2005 de 9h à 12h ; mercredi 14 septembre 2005 de 14h à 17h ; vendredi 23 septembre 2005 de 14h à 17h ; mardi 27 septembre 2005 de 14h à 17h ; mercredi 5 octobre 2005 de 14h à 17h**

Le présent avis sera affiché dans les mairies des communes de AUVILLAR, DONZAC, ESPALAIS, GOLFECH, SAINT-CIRICE, SAINT-LOUP, VALENCE D'AGEN .

A la clôture de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur à la Préfecture (Bureau de l'Environnement - Tél. 05.63.22.83.29) ou à la mairie de SAINT-LOUP.
